



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDAT(E)S AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Depuis plus de 50 ans, l'ASPONA intervient auprès des administrations ou de la justice, et mobilise ses adhérents face à la dégradation de certains sites, pour la protection de la nature et de la biodiversité terrestre et marine, les mobilités douces, la réduction du bruit, la qualité de l'eau et de l'air, etc.

Comme elle l'a fait en 2014 et 2020 (<http://aspona.org/Elections2020.htm>), elle interroge ce printemps les candidat(e)s aux élections municipales dans les 9 communes qu'elle suit : *Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Sospel, La Turbie* pour connaître leurs projets. Elle publiera toutes les réponses reçues sur son site. A toutes fins utiles, elle a déjà collecté des données statistiques comparables (INSEE) sur certaines évolutions depuis 2011 (<http://aspona.org/Elections2026.htm>).

Prénom et nom : Laurent LANQUAR-CASTIEL

Commune : MENTON

*Avant de répondre à vos questions, nous tenions à vous préciser que les réponses à vos sollicitations sont issues d'un travail collectif. Les 15 et 22 mars, nous ne voterons pas pour élire une ou un Maire mais pour élire un conseil municipal. C'est pourquoi, nous avons présenté une équipe entière avec des **délégations** déjà définies : **une déléguée à l'environnement** en la personne de **Nadine NIEL** que vous connaissez bien et **un délégué au littoral** avec **Didier THERON**, biologiste marin qui travaillait au Musée Océanographique de Monaco. En plus de ces délégations spécifiques, l'environnement sera fortement présent par **deux écologistes aux missions transverses et stratégiques**, moi-même en qualité de Maire et de Président de la Communauté et **Anne MATHÉ-DE BOTTON**. Enfin, pour garantir la **participation des associations** et des citoyen-nes nous disposerons d'un **délégué à la ville participative** avec **Franck LOISY**, qui a créé le site en ligne www.mentonvox.fr et **Bernard AMORETTI**, **délégué à la vie associative** et administrative qui sera également le « **Monsieur Patrimoine** » pour affirmer une **identité mentonnaise ouverte**. Cette ville ouverte, passe par l'affirmation de la **dimension triplement frontalière** de notre territoire et de son **caractère européen**, via la création d'un **eurodistrict** de la **Communauté d'Agglomération de la Riviera Européenne (CARE)**.*

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

1 – Limitier le réchauffement climatique en zone urbaine et supprimer les puits de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...) ainsi que réduire les pollutions lumineuses (bord de mer) ?

Nous avons conscience de la nécessité d'adapter la ville aux conséquences du réchauffement climatique pour le bien-être et la santé des habitants à long terme. Menton doit redonner sa place à la nature dans l'espace urbain.

*Notre programme prévoit de **végétaliser massivement tous les quartiers de la ville**. Nous mettrons en place un **plan de végétalisation des rues et du front de mer**, avec une diversification des essences*

pour limiter les maladies et renforcer la résilience écologique. L'objectif est **d'ombrager le plus possible l'espace public**, car une rangée d'arbres peut faire baisser la température de 3 degrés.

Nous engagerons également une désartificialisation / **désimperméabilisation progressive des sols urbains**: trottoirs, cours d'écoles et parkings seront réaménagés afin de permettre l'infiltration de l'eau, réduire les îlots de chaleur et limiter les risques d'inondation.

Plusieurs **grands axes de nature en ville** seront créés :

- une **coulée verte tout au long de la vallée du Careï**, reliée à la refondation de la circulation automobile (question 3), et dans la **vallée du Borrigo**, afin de créer de véritables corridors écologiques et des espaces de respiration pour les habitants,
- une **liaison végétalisée du Pian à la mer**, de la friche de l'ancien hôtel 5* à l'espace Rondelli, qui sera entièrement repensé pour devenir un lieu intergénérationnel avec des activités sportives de plein air, des jeux pour enfants, des terrains de boules et des espaces de détente.

Enfin, nous agirons pour **réduire la pollution lumineuse**, en particulier sur le bord de mer et dans les zones naturelles. L'éclairage public sera modernisé avec des luminaires LED pilotables, bas et orientés vers le sol, afin d'éclairer les trottoirs et les passages piétons sans éclairer le ciel ni perturber la biodiversité, permettant une extinction partielle nocturne afin de préserver les écosystèmes et améliorer le confort nocturne des habitantes et habitants.

2 – Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et rénovation des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, ...) / Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire, thalassothermie, géothermie) dans les bâtiments publics (bureaux, écoles, équipements sportifs ...) et privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation ?

Nous mettons en œuvre un ², en priorité dans les écoles, les équipements sportifs et les bâtiments administratifs. En complément de la végétalisation de la ville, cela permettra de limiter le recours aux climatiseurs, qui augmentent la température extérieure et la pollution, tout en réduisant durablement les factures énergétiques, aussi bien en hiver qu'en été.

La commune accompagnera également les habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements, en ciblant notamment les passoires thermiques et en facilitant l'accès aux aides existantes.

La bétonisation et le goudronnage massifs aggravent la chaleur urbaine, favorisent le ruissellement des eaux de pluie et augmentent les risques d'inondation. Pour limiter ces effets, la ville s'engagera dans une démarche de **zéro artificialisation nette** (ZAN), notamment sur les collines, et privilégiera la réhabilitation et la transformation du bâti existant, y compris par la surélévation légère de bâtiments déjà construits.

Les revêtements des sols publics (parkings, trottoirs, cours d'écoles) seront progressivement remplacés par des **revêtements perméables**, permettant l'infiltration de l'eau et réduisant les îlots de chaleur. L'entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales sera également renforcé.

Pour les nouvelles constructions, nous mettons en œuvre des normes de **bâtiments passifs** ou très performants, afin de réduire au maximum les besoins énergétiques.

Enfin, nous encouragerons fortement la production d'énergies renouvelables, en facilitant l'installation de **panneaux et tuiles photovoltaïques** sur les bâtiments publics (mairie, écoles, équipements sportifs) mais aussi sur les toitures privées et les ombrières de parkings.

Avec son ensoleillement exceptionnel, Menton doit devenir la **capitale du Solaire**, capable de produire localement une partie de son énergie pour réduire sa dépendance énergétique et diversifier son économie.

3 – Sécuriser et promouvoir les mobilités douces (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) par des aménagements adaptés (pistes cyclables) et des limitations d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique ?

Menton, ville de transit entre l'Italie et Monaco et territoire touristique contraint entre mer et montagne, souffre depuis longtemps d'une circulation automobile mal organisée. Embouteillages, pollution et nuisances dégradent la qualité de vie et la santé publique.

Nous voulons rééquilibrer les mobilités en réduisant la place de la voiture au profit des déplacements piétons, cyclables et des transports publics.

Nous mettrons en œuvre un **plan vélo ambitieux**, financé notamment par l'EuroVelo 8 (Route de la Méditerranée), avec la création de **10 pistes cyclables dont trois axes structurants** : Careï, Borrigo et Littoral, ainsi que des liaisons sécurisées vers les gares et l'hôpital. Ce plan comprendra également:

- des **stationnements vélos** dans chaque îlot,
- des **contre-sens cyclables dans les zones résidentielles**,
- une **sécurisation des abords des écoles**,
- un **service public de vélos en libre-service** intégré à la carte des bus.

Pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, nous améliorerons l'accessibilité des trottoirs par la **généralisation de passages à niveau piétons**, la sécurité des traversées et les parcours vers les arrêts de bus, et nous **rouvrirons les sentiers publics historiques** qui ont été fermés ou privatisés afin de redonner accès aux vallées et aux espaces naturels.

Afin de réduire le trafic automobile, nous créerons des **parcs-relais aux entrées est**, ouest et nord de la ville, connectés à des navettes fréquentes. La vallée du Careï sera réorganisée avec un **transport public en site propre** et une **coulée verte reliant la zone d'activité au bord de mer**. La Promenade du Soleil sera **progressivement piétonnisée**, en concertation avec les habitant-es et les acteurs locaux.

Nous renforcerons également les transports publics avec des **horaires adaptés** aux travailleurs tôt le matin et tard le soir et une **tarification sociale** plus juste, adaptée aux revenus et un **tarif universel réduit pour les seniors**.

Le train doit aussi redevenir un mode de transport du quotidien. Nous soutiendrons son **intégration dans l'abonnement** Zest de la CARF, afin de pouvoir utiliser le train comme un bus, simplement et sans surcoût.

Nous proposerons également le **classement de la ligne ferroviaire de la Roya au patrimoine mondial de l'UNESCO**, afin de protéger un patrimoine ferroviaire, culturel et paysager unique. Deux communes italiennes ont déjà donné leur accord de principe pour ce projet.

Enfin, nous proposerons la création d'un **Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) des transports du quotidien**, associant Monaco et les régions frontalières italiennes, afin d'organiser une gouvernance transfrontalière efficace et durable des transports ferroviaires et urbains.

Notre objectif est clair : faciliter les déplacements, réduire la pollution et améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

4 – Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral (zéro plastiques, qualité des eaux de baignade, ports actifs en biodiversité, zéro artificialisation, limitation de certaines pratiques polluantes, limitation du trafic des paquebots de croisières ...) ?

Le littoral mentonnais est une richesse exceptionnelle mais aussi un espace fragile, soumis à une forte pression touristique, urbaine et climatique. Sa protection et sa gestion durable doivent devenir une priorité de l'action municipale.

Ces dernières décennies ont été marquées par une artificialisation excessive du bord de mer, dont on mesure aujourd'hui les limites face à l'érosion, aux tempêtes et aux risques de submersion marine. Nous engagerons donc une gestion du littoral, fondée sur l'expertise scientifique, la concertation avec les acteurs locaux et la préservation des équilibres naturels.

Menton se situe au cœur de plusieurs dispositifs internationaux de protection de l'environnement marin :

- le **site Natura 2000 marin** qui s'étend de Roquebrune-Cap-Martin à la frontière italienne,
- le **Sanctuaire Pelagos**, dédié à la protection des mammifères marins,
- l'accord **RAMOGE** entre la France, Monaco et l'Italie pour la lutte contre la pollution marine.

Nous ferons pleinement respecter ces engagements et nous les utiliserons comme leviers pour développer un tourisme responsable et une meilleure protection de la biodiversité marine.

Plusieurs actions concrètes seront engagées.

Nous lancerons d'abord un **inventaire actualisé de la biodiversité marine** côtière, les dernières études complètes datant de 2012. Cet inventaire sera réalisé avec scientifiques, biologistes, clubs de plongée, pêcheurs et associations, afin d'établir un nouveau plan de gestion du littoral fondé sur la connaissance scientifique.

La **protection des herbiers de posidonie** sera une priorité. Nous renforcerons la lutte contre les ancrages sauvages, notamment grâce à l'installation de **bouées d'amarrage écologiques** et à des contrôles en mer.

Nous mettrons en place une politique **zéro plastique** sur le littoral, en concertation avec les professionnels du bord de mer. Des actions de sensibilisation seront développées auprès des habitants et des visiteurs, avec des campagnes comme « la mer commence ici » ou « la mer n'est pas une poubelle », ainsi que des animations et informations sur les plages.

Nous développerons également les **actions d'éducation au milieu marin**, notamment à travers les aires marines éducatives, les partenariats scientifiques et la valorisation du site Natura 2000, du sanctuaire Pelagos et de l'accord RAMOGE.

Sur le plan urbain, nous privilégierons la **désartificialisation** et la **végétalisation** du bord de mer, afin de créer des îlots de fraîcheur et améliorer la résilience du littoral face au changement climatique. Les secteurs de la Promenade du Soleil et de l'espace Rondelli, dans le cadre de la coulée verte reliant le parc du Pian à la mer, seront des sites prioritaires.

Nous engagerons également un plan d'adaptation du littoral au changement climatique, intégrant les risques de submersion marine, d'érosion et l'évolution du trait de côte sur les prochaines décennies, afin d'anticiper les aménagements nécessaires. Le principe sera clair : pas de nouvelle artificialisation du littoral.

La qualité des eaux de baignade sera également une priorité. Elle dépend de la gestion des bassins versants et du fonctionnement de la station d'épuration. Nous travaillerons avec la CARF à un plan concerté de gestion de l'eau, incluant notamment une approche **d'hydrologie régénérative** urbaine et la réhabilitation des **barmes** sur la base du recensement que vous avez effectué.

Les ports devront devenir des ports actifs en biodiversité. Nous créerons une délégation municipale au littoral et aux affaires maritimes afin d'assurer une gouvernance claire des ports, du nautisme et des activités maritimes. La gestion restera sous **contrôle public** (régie municipale, SPL ou SEMOP), avec transparence et dialogue avec les usagers.

Nous engagerons un **plan d'investissement pour moderniser les infrastructures portuaires**, en priorité la remise en état des digues du port de Garavan, en utilisant des techniques favorisant la restauration des habitats marins. Les réseaux, quais et équipements seront modernisés afin d'améliorer la sécurité, la qualité de service et la performance environnementale.

La politique tarifaire des ports sera **transparente et équitable**, en donnant la priorité aux résidents, petits plaisanciers et professionnels locaux, tout en intégrant des incitations aux pratiques respectueuses de l'environnement.

Enfin, nous ouvrirons un débat avec les acteurs locaux et les collectivités voisines sur la limitation du trafic des paquebots de croisière, dont l'impact environnemental et les nuisances sont aujourd'hui

largement documentés. L'objectif est de maîtriser ces flux afin de préserver la qualité du littoral et du cadre de vie.

Protéger la mer, restaurer les écosystèmes et adapter le littoral au changement climatique sont des conditions indispensables pour garantir l'avenir du littoral mentonnais.

5 – Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, préserver le foncier agricole (garantir le zéro artificialisation nette, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EHPAD, ...) ?

Préserver les terres agricoles est essentiel pour l'équilibre écologique, l'identité paysagère et la résilience alimentaire de notre territoire.

*Nous **sanctuariserons le foncier non-bâti** et **développerons le foncier agricole**, notamment les oliveraies, les agrumeraies et les terres cultivables, afin d'éviter leur artificialisation. Dans le contexte du changement climatique et de la raréfaction des terres agricoles, ces espaces doivent être considérés comme un patrimoine stratégique pour l'avenir.*

Notre objectif est de progresser vers une autonomie alimentaire territoriale, en développant les circuits courts et en relocalisant une partie de la production destinée à la restauration collective.

*Nous souhaitons nous inspirer d'expériences réussies comme celle de la commune de Mouans-Sartoux, qui a démontré qu'une collectivité peut atteindre **100 % d'alimentation biologique en cantine**, tout en maîtrisant les coûts, grâce à une politique alimentaire cohérente associant production locale, lutte contre le gaspillage et éducation alimentaire.*

*Dans cette perspective, nous soutiendrons la mise en place d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** à l'échelle du bassin de vie mentonnais, associant collectivités, agriculteurs, associations, acteurs économiques et habitants. Ce projet permettra de structurer durablement les filières alimentaires locales et de renforcer la souveraineté alimentaire du territoire.*

Plusieurs leviers pourront être mobilisés.

Développer une production alimentaire locale

*La commune pourra soutenir la création d'une **régie municipale alimentaire**, permettant de travailler directement avec les producteurs locaux, de développer du maraîchage de proximité et d'utiliser certains terrains municipaux pour produire une partie des aliments destinés aux cantines.*

Menton dispose d'un atout majeur : son climat et son capital soleil, qui permettent une production agricole diversifiée. Relocaliser l'alimentation, c'est aussi relocaliser l'économie et créer des emplois locaux.

Nous valoriserons également les productions agricoles emblématiques du territoire, en particulier le citron bénéficiant de l'Indication Géographique Protégée Citron de Menton IGP. Cette reconnaissance européenne protège un savoir-faire unique et participe à la préservation des paysages agricoles mentonnais.

Réduire le gaspillage alimentaire

L'expérience de Mouans-Sartoux montre qu'une réduction importante du gaspillage alimentaire permet de dégager des marges financières significatives.

Nous mettrons en place :

- *une adaptation des portions*
- *une sensibilisation des enfants à l'alimentation*
- *une réduction des déchets alimentaires.*

Moins de gaspillage signifie plus de produits frais, locaux et biologiques dans les assiettes.

Garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité

Une tarification sociale adaptée aux revenus permettra de garantir que chaque enfant puisse bénéficier d'une alimentation saine et équilibrée.

Mieux manger ne doit pas être un privilège.

Au-delà de la restauration collective, la commune encouragera également les circuits courts alimentaires, les marchés de producteurs et les partenariats entre agriculteurs locaux et acteurs de la restauration.

*Nous soutiendrons aussi la création de jardins partagés et d'initiatives d'agriculture urbaine (**droits à planter**), permettant aux habitants de renouer avec la production alimentaire et de renforcer le lien entre la ville et son agriculture.*

Enfin, nous développerons une véritable éducation alimentaire, avec des ateliers pédagogiques, du jardinage scolaire et une sensibilisation à la saisonnalité des produits.

Préserver les terres agricoles, soutenir les producteurs locaux et relocaliser une partie de notre alimentation sont des conditions essentielles pour renforcer la résilience écologique, économique et sociale de Menton.

6 – En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, que comptez-vous faire pour préserver la ressource en eau (approvisionnement, distribution, maîtrise de la consommation, solutions fondées sur la nature) ?

*L'eau est un bien commun. Dans un contexte de changement climatique marqué par des sécheresses plus fréquentes et des tensions sur la ressource, sa gestion doit devenir plus efficace, raisonnée et durable à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Nous mettrons en place une **tarification progressive** de l'eau afin de **rendre les premiers m3 d'eaux gratuits** et de **dissuader les usagers abusifs**. Nous encouragerons également la **récupération** et la **réutilisation** de l'eau.*

*Notre priorité sera de **réduire les pertes dans les réseaux d'eau potable**, en soutenant les programmes de rénovation et de modernisation des infrastructures, afin de limiter les fuites qui représentent encore une part importante de l'eau distribuée.*

Nous veillerons également à la protection des ballons, des bassins versants et des zones de captage, qui jouent un rôle essentiel dans la qualité et la régulation de la ressource.

Dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales, nous favoriserons la réutilisation des eaux de pluie pour les usages publics, notamment pour l'arrosage des jardins, des espaces verts et de certains équipements municipaux.

*Nous encouragerons également la **désimperméabilisation** progressive des sols urbains, afin de favoriser l'infiltration naturelle de l'eau, recharger les nappes phréatiques et limiter les phénomènes de ruissellement et d'inondation.*

*Cette approche s'inscrit dans une logique **d'hydrologie régénérative urbaine**, qui vise à restaurer le fonctionnement naturel du cycle de l'eau en ville grâce à la végétalisation, aux sols perméables et à la restauration de milieux naturels capables de retenir et filtrer l'eau.*

Nous agirons aussi pour restaurer et valoriser les barmes et les sources historiques de Menton, qui témoignent d'une longue tradition locale de gestion de l'eau et constituent un patrimoine hydraulique précieux.

*Nous soutiendrons également la **renaturation des vallées du Careï et du Borrigo**, qui jouent un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations.*

Enfin, nous mènerons ces actions en concertation avec l'Agence de l'Eau, les communes du territoire et l'ensemble des acteurs concernés, afin de mettre en place une gestion intégrée de la ressource à l'échelle du bassin de vie.

Préserver l'eau, c'est protéger à la fois l'environnement, la santé publique et l'avenir de notre territoire.

7 - Plus précisément, pour la commune de MENTON, que prévoyez-vous pour ?

- L'adaptation du « Plan de masse de l'îlot des Sœurs Munet (UMc) », qui sera prochainement soumis à DUP, afin de réduire les hauteurs pour limiter les nuisances pour les riverains (<http://aspona.org/pdf/CommuniqueAvisASPONASoeursMunet.pdf>)

Le projet d'aménagement de l'îlot des Sœurs Munet (UMc), prochainement soumis à déclaration d'utilité publique, devra être réexaminé afin de réduire son impact sur le quartier et préserver la qualité de vie des riverains. Nous souhaitons notamment adapter le plan de masse afin de réduire les hauteurs et mieux intégrer le projet dans le quartier.

Une concertation avec les habitants et les riverains sera engagée afin d'adapter le projet aux besoins du quartier et d'éviter les effets d'une densification excessive.

*Le projet devra également intégrer une urbanisation équilibrée, avec **davantage d'espaces publics végétalisés et d'équipements collectifs** utiles aux habitants (crèches, services publics, espaces de proximité).*

Le logement social devra représenter une part importante des constructions, afin de répondre aux besoins des habitants permanents et des actifs. Il est indispensable de lutter contre la transformation des logements en résidences secondaires, qui réduit fortement l'offre disponible pour les habitants.

*Ce projet devra également s'inscrire dans une **requalification plus large du quartier du Borrigo**, déjà prévue dans notre programme. Celle-ci comprendra:*

- *une requalification paysagère du Borrigo,*
- *la reconfiguration des circulations,*
- *l'installation de services et de commerces de proximité afin de dynamiser le quartier et améliorer le cadre de vie.*

Plusieurs aménagements de mobilité et d'environnement accompagneront cette transformation:

- *augmentation de la fréquence des bus verts électriques,*
- *réalisation d'une piste cyclable,*
- *végétalisation importante avec la plantation de grands arbres, permettant la désimperméabilisation des sols, la réduction du ruissellement des eaux et l'amélioration du confort thermique dans les rues.*

Ces orientations s'inscrivent dans notre objectif général : améliorer la qualité de vie des habitants, maîtriser l'urbanisation et adapter la ville aux enjeux climatiques.

- *La réhabilitation du Plateau Saint-Michel et le devenir de l'ancienne auberge de jeunesse (<http://aspona.org/CampingStMichel.htm>)*

Le camping du Plateau Saint-Michel était historiquement un camping municipal, qui a été confié ensuite à une délégation de service public.

Aujourd'hui, de nombreux retours d'usagers et d'habitants font état d'une gestion particulièrement critiquée, avec des aménagements et des pratiques qui ont conduit à une dégradation du site et à un saccage de son environnement paysager.

*Dès que cela sera possible, le camping Saint-Michel devra **repasser en gestion municipale**, afin que la commune retrouve la maîtrise de l'avenir de ce lieu et puisse mettre en œuvre une gestion respectueuse du site.*

Il faudra alors engager un grand plan de réaménagement paysager et environnemental, permettant de restaurer l'équilibre naturel du plateau.

Cela passera notamment par la replantation de grands arbres, en remplacement de ceux qui ont été abattus illégalement, notamment l'alignement de cyprès classé depuis 1951.

Le Plateau Saint-Michel constitue en effet un espace naturel remarquable, qui abrite une biodiversité importante. Les inventaires réalisés ont mis en évidence la présence de nombreuses espèces protégées, notamment des insectes, la rainette méridionale, la couleuvre d'Esculape ainsi qu'une quarantaine d'espèces d'oiseaux.

*Nous devons **protéger ce poumon vert** pour la ville, essentiel pour la qualité de vie des habitants.*

*Le PLU classe aujourd'hui le Plateau Saint-Michel en zone urbaine touristique, ce qui impose une vigilance particulière afin que ce site ne soit pas dénaturé par des aménagements inadaptés. Il faudra envisager de reclasser ce site en **zone naturelle ou non-construcible**.*

Le plateau Saint-Michel doit retrouver sa qualité première : un espace naturel et paysager de grande valeur et non devenir un parking à bungalows auto-construits en lieu et place des lodges initialement prévus par le permis de construire.

Par ailleurs, il serait envisageable que l'ancienne auberge de jeunesse retrouve sa vocation première, en permettant l'accueil de jeunes, de groupes et d'activités compatibles avec la protection du site.

- L'arrêt du démantèlement de l'ancien centre de vacances Latounerie (« Plan de masse UMa » avec un risque d'atteinte aux paysages et de construction de plus de 300 logements nouveaux)

Il est évident qu'il faut arrêter le démantèlement du domaine Cernuschi-Latounerie, en utilisant toutes les possibilités dont dispose un maire pour préserver ce site remarquable.

Ce domaine constitue un ensemble paysager et patrimonial majeur pour Menton. Il participe à l'équilibre entre la ville et les collines et représente un véritable espace de respiration pour la commune.

Nous devons aller vers une urbanisation raisonnée, articulée entre ville et nature, afin de préserver l'identité paysagère du territoire.

La construction de plusieurs centaines de logements sur ce site ferait peser un risque important sur les paysages et sur l'équilibre environnemental du secteur. Nous ne souhaitons pas voir ce domaine transformé par une bétonisation excessive.

Ce site doit rester un poumon vert pour la ville, contribuant à la qualité du cadre de vie et à la préservation du paysage mentonnais.

*Cette position s'inscrit également dans l'objectif national de **zéro artificialisation nette** des sols, qui vise à limiter l'étalement urbain et à préserver les espaces naturels, agricoles et paysagers.*

*Il convient également de rappeler **l'importance des 19 lacets et des trois virages** sur près de trois kilomètres, qui constituent un **ouvrage hydraulique remarquable** et participent à la protection du paysage, notamment face à la colline de la Vierge.*

La préservation de ce site s'inscrit pleinement dans l'objectif de construire une ville verte du XXI^e siècle, capable de concilier développement urbain, protection des paysages et respect du patrimoine naturel.